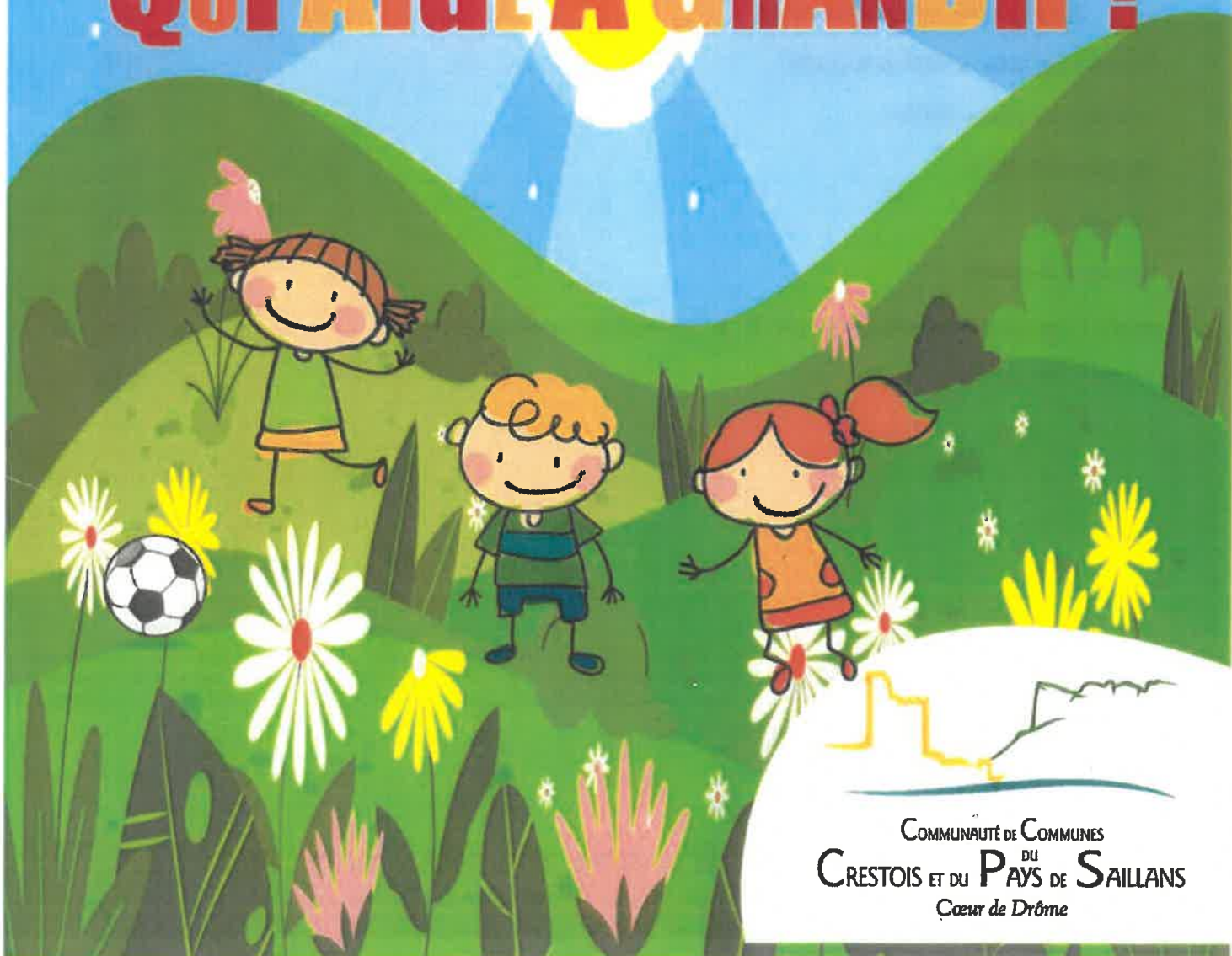


PROJET EDUCATIF

DE TERRITOIRE

2021 - 2024

POUR UN TERRITOIRE  
QUI AIDE A GRANDIR !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU  
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS  
Cœur de Drôme

# SOMMAIRE

Préambule	p 3
- Présentation du Territoire	
- Présentation générale du PEDT	
Présentation de l'organisation des différents temps	p 4
- Accueil du matin	
- Le temps scolaire	
- La pause du midi	
- Après la classe	
- Les accueils du mercredi	
- Les accueils pendant les vacances scolaires	
Le bilan du PEDT 2019 – 2021	p 5
La déclinaison des valeurs du PEDT :	p 7
- Le vivre ensemble	
- Être acteur	
- Promouvoir la qualité de l'environnement naturel de la Vallée de la Drôme	
- Une communauté éducative centrée sur la place de l'enfant	
- Agir pour renforcer l'égalité des chances	
Le comité de pilotage du PEDT de la CCCPS	p 17
Les critères d'évaluation du PEDT	p 18
Les référents du PEDT	p 19
Les partenaires	p 19
Signature et labellisation	p 20
Annexe I : Les communes et les établissements du Territoire avec leurs rythmes scolaires	p 21
Annexe II : Plan Mercredi 2021/2024	p 25

# PREAMBULE

## I) Présentation du Territoire :

Située au cœur de la Drôme, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS) a été créée en janvier 2014. Elle est composée de 15 communes : Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, Crest, Espenel, La Chaudière, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoit-en-Diois, Saint-Sauveur-en-Diois, Vercheny, Véronne.

### a) Caractéristiques démographiques du Territoire :

- 15 500 habitants.
- une ruralité importante (73% de communes rurales)
- une forte concentration de la population sur la ville de Crest (plus de 55 % de la population)
- Hausse importante de la population (8,2 % depuis 2010) plutôt justifiée davantage par l'attractivité du territoire que par les naissances.

### b) Caractéristiques socio-économiques du Territoire :

- Les indicateurs de précarité sont très marqués sur le Territoire.
- La pauvreté frappe plus fortement les familles monoparentales.
- Les habitants de la Communauté de Communes sont très nombreux à percevoir des minima sociaux.
- Forte proportion d'allocataires isolés notamment sur la commune la plus importante (Crest).

## II) Présentation générale du PEDT :

Le PEDT de la CCCPS s'adresse à l'ensemble des enfants de 3 à 11 ans et à leurs familles ; il couvre les actions éducatives qui les concernent.

Il constitue le cadre de référence de la communauté éducative agissant auprès de ce public avec une prise en compte globale de tous les temps de l'enfant (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

Il s'inscrit dans une dynamique de partenariat autour d'une responsabilité éducative partagée entre l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le PEDT de la CCCPS prend appui sur le Contrat Enfance Jeunesse porté conjointement par la CAF et la CCCPS, sur les priorités institutionnelles de la future Convention Territoriale Globale de la CAF de la Drôme et sur le Schéma Départemental des services aux familles de la Drôme 2020-2024.

Le PEDT de la CCCPS permet la prise en compte territoriale et équitable des ressources éducatives en direction des enfants. La mise en œuvre de nouvelles activités périscolaires en septembre 2019 avec notamment l'ouverture de temps d'accueils et de places supplémentaires les mercredis a enrichi l'offre intercommunale et associative existante et a permis à la CCCPS de s'engager dans le Plan Mercredi.

La collectivité affiche une forte ambition éducative en proposant des accueils de loisirs de qualité articulés avec l'ensemble des temps périscolaires dans le respect des principes de la Charte encadrant le Plan Mercredi.

Les priorités de travail ont été définies avec les partenaires présents pour la période lors du comité de pilotage PEDT du 6 Avril 2021.

Ces priorités concernent notamment des objectifs partiellement ou non atteints lors de la précédente période 2019-2021 du PEDT. Ils sont mis en avant par un \*.

## *POUR RAPPEL...*

Les temps périscolaires du matin, du midi et du soir du lundi, mardi, jeudi et vendredi relèvent de la compétence communale.

Le temps périscolaire du mercredi relève de la compétence intercommunale ainsi que les temps extrascolaires (vacances scolaires).

La commune de Crest a souhaité garder son propre PEDT dans le cadre de sa compétence communale.

## **PRESENTATION DE L'ORGANISATION DES DIFFERENTS TEMPS**

La présentation de l'organisation ci-dessous est reprise sous forme de schéma dans l'annexe I du présent PEDT.

### *Accueil du matin*

Les enfants sont accueillis en garderie périscolaire et en ALSH tous les matins à 7h30. Il s'agit de proposer un temps de transition entre la maison et l'école, permettant à l'enfant d'aborder sereinement sa journée et les apprentissages scolaires.

### *Le temps scolaire*

Les heures d'enseignement sont réparties sur 4 journées sur l'ensemble du Territoire, sauf sur la commune de Crest (rythmes scolaires mixtes – 4 jours et 4,5 jours). Le temps scolaire débute de 8h30 à 11h30/12h00 en fonction de l'établissement scolaire.

### *La pause du midi*

La pause du midi débute de 11h30/12h00 jusqu'à 13h30/14h en fonction de l'établissement scolaire.

Il s'agit de proposer un temps de repas de qualité, des activités et des temps calmes en fonction de l'âge et des besoins des enfants.



### *Après la classe*

Un accueil est proposé de 15h45/16h30 à 17h30/18h30 en fonction de l'établissement scolaire fréquenté. Des temps éducatifs et d'activités sont proposés tout au long de l'année en fonction de l'âge et des besoins des enfants.

### *Les accueils du mercredi*

Des accueils de loisirs sont présents sur :

- La commune de Crest pour les 3 à 11 ans – par la CCCPS – 48 places ;
- La commune d'Aouste-sur-Sye pour les 3 à 11 ans – par la MJC Centre Social Nini Chaize – 24 places ;

Les accueils se déroulent de 8h à 18h00 sur site de l'accueil de loisirs ou dans les écoles.

Des activités sportives, culturelles, d'éveil et de citoyenneté sont proposées aux enfants.

## Les accueils pendant les vacances scolaires

Des accueils de loisirs sont présents sur :

- La commune de Crest pour les 3 à 17 ans – par la CCCPS – 52 places pendant les petites vacances et 95 places pendant les grandes vacances ;
- La commune d'Aouste-sur-Sye pour les 6 à 14 ans – par la MJC Centre Social Nini Chaize – 48 places ;
- La commune de Saillans pour les 6 à 11 ans – par la MJC Centre Social Nini Chaize – 12 places – réouverture en septembre 2021.

Les accueils se déroulent de 7h45/8h00 à 18h00/18h30 sur site de l'accueil de loisirs ou dans les écoles. Il est proposé aux enfants au sein des ALSH du territoire, des activités ludiques, éducatives et citoyennes. Les activités sont encadrées par une équipe professionnelle en fonction de l'âge des enfants et de leur besoin.

## LE BILAN DU PEDT 2019-2021

Valeurs	Objectifs / actions			
		MJC Centre social Nini Chaze - ALSH	Crest'Actif – Périscolaires (Pour consultation uniquement)	ALSH Sainte-Euphémie
LE VIVRE ENSEMBLE	Mettre en place une coopération et une communication bienveillante adulte(s)/enfant(s), entre les adultes, et entre les enfants ;	ATTEINT	ATTEINT	ATTEINT
	Travailler sur l'inclusion des enfants présentant des particularités/spécificités en valorisant les talents de chaque enfant dans le collectif	ATTEINT	ATTEINT	EN COURS
	Accueillir tous les publics, notamment les enfants en situation de handicap	NON ATTEINT	ATTEINT	ATTEINT
	Appréhender la question du genre	ATTEINT	NON ATTEINT	EN COURS
	Développer les liens intergénérationnels	NON ATTEINT	ATTEINT	NON ATTEINT
	Créer des espaces et des temps de communication avec les familles, les enfants	ATTEINT	ATTEINT	ATTEINT
	Développer des activités éducatives de qualité	ATTEINT	ATTEINT	ATTEINT
	Développer le lien avec le monde du travail, les entreprises du territoire	ATTEINT	ATTEINT	EN COURS
	Veiller aux règles de vie du collectif, des activités et du lieu des activités	ATTEINT	EN COURS	ATTEINT
	Permettre l'éducation de tous et par tous.	ATTEINT	EN COURS	ATTEINT
ETRE ACTEUR	Associer l'enfant aux choix des activités et permettre à l'enfant d'avoir des micro-investissements ; Développer la co-animation avec les enfants ; Créer un espace d'autonomie pour l'enfant ;	ATTEINT	ATTEINT	ATTEINT
	Notion « ALSH émancipateur » : l'enfant est acteur ;	ATTEINT	EN COURS	ATTEINT
	Veiller au choix de l'activité par l'enfant en lien avec les parents ;	ATTEINT	ATTEINT	EN COURS
	Utiliser un vocabulaire clair en direction de tous les publics : familles,	ATTEINT	EN COURS	ATTEINT

	enfants, équipe éducative, encadrants, partenaires...		EN COURS	
PRISE EN COMPTE DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE DANS LEUR ENVIRONNEMENT	Mettre en valeur la richesse du territoire « Vallée de la Drôme » : faire découvrir l'environnement local ; Proposer des activités centrées sur l'écologie et la pleine nature ; Rentrer dans une démarche de développement durable : éducation à l'environnement et au développement durable ; Développer les activités collaboratives ;	ATTEINT	EN COURS	ATTEINT
	Tendre vers une alimentation saine et mettre en place des activités de sensibilisation ;	NON ATTEINT	ATTEINT	ATTEINT
	Mettre en place des thématiques communes sur les différents temps et lieux ;	SANS REPONSE	SANS REPONSE	ATTEINT
UNE COMMUNAUTE EDUCATIVE CENTREE SUR LA PLACE DE L'ENFANT	Instaurer une complémentarité et une cohérence éducative des différents temps de l'enfant ;	NON ATTEINT	ATTEINT	ATTEINT
	Instaurer plus de liens avec les familles : comité d'usagers (co-rédaction du projet pédagogique et Informations aux parents), goûters parents-enfants, associations représentatives des parents d'élèves, vulgariser la communication avec les parents, découverte des métiers des parents ...	NON ATTEINT	NON ATTEINT	EN COURS
	Instaurer plus de liens avec les écoles : créer des passerelles avec les projets d'écoles, plus de rencontres avec l'équipe enseignante...	NON ATTEINT	EN COURS	NON ATTEINT
	Instaurer plus de liens avec les acteurs locaux : associations culturelles, sportives...	ATTEINT	ATTEINT	ATTEINT
	Instaurer plus de liens entre les professionnels de l'animation et les autres acteurs du territoire : échange de savoirs, savoirs faire et savoir être en interne et formations avec tierces personnes ;	NON ATTEINT	NON ATTEINT	EN COURS
	Accompagner les adultes et les intervenants avec des formations spécifiques, notamment sur le travail de la posture à avoir ;	NON ATTEINT	EN COURS	ATTEINT
	Instaurer une passerelle entre le périscolaire et l'extrascolaire.	ATTEINT	A VENIR	ATTEINT
<b>BILAN</b>		ATTEINTS : 64% NON ATTEINTS : 32% SANS REPONSE : 4%	ATTEINTS : 52% NON ATTEINTS : 13% EN COURS : 26% A VENIR : 5% SANS REPONSE : 4%	ATTEINTS : 65% NON ATTEINTS : 9% EN COURS : 26%

### Synthèse du bilan du PEDT 2019-2021 :

D'une manière générale, on constate que :

- La majorité des objectifs sont « atteints ».
- En avril 2021, plusieurs objectifs étaient encore « en cours »
- Malgré la crise sanitaire qui a fortement ralenti la mise en place du PEDT, la part des objectifs « non atteints » restent minoritaires.



**7** LE VIVRE  
ENSEMBLE

1

### *Mettre en place une coopération et une communication bienveillante adulte(s)/enfant(s), entre les adultes, et entre les enfants*

- Des outils à disposition des enfants peuvent être mis en place comme « les étiquettes des émotions », « la météo du jour », etc.
- Des temps de discussions avec l'équipe socio-éducative et les enfants sont proposés.
- Donner la possibilité aux enfants de prendre le rôle de médiateur.

2

### *Travailler sur l'inclusion des enfants présentant des particularités/spécificités en valorisant les talents de chaque enfant dans le collectif*

- Mise en place des marchés de connaissance.
- Il peut être proposé aux enfants des matchs d'improvisation : comment valoriser les enfants ayant besoin de responsabilité.
- Un travail avec les familles d'accueils et les enfants accueillis est existant.

3

### *Accueillir tous les publics, notamment les enfants en situation de handicap \**

- La disposition des locaux, l'installation des jeux, les déplacements ainsi que les activités peuvent être repensés en fonction du handicap de l'enfant.

4

### *Appréhender la question du genre \**

- Les jeux « genrés » sont mélangés et en accès libres et les enfants s'en saisissent, fille ou garçon. L'équipe socio-éducative veille à ce que les enfants puissent utiliser les jeux sans jugement et les espaces sont installés pour créer de l'égalité.

5

### *Développer les liens intergénérationnels*

- Des partenariats peuvent être mis en place. La période de crise sanitaire n'a pas permis aux structures de les développer ou mettre en place.

6

### *Créer des espaces et des temps de communication avec les familles, les enfants*

- Pendant les temps d'accueil (matin et soir), des photos des activités peuvent être affichées d'une semaine à une autre permettant aux familles de se rendre compte des journées de leurs enfants.
- Des accueils « buffet » sont également proposés lors du dernier jour d'accueil pendant les vacances par exemple permettant un moment de partage convivial, reprise des activités.
- Les familles ont la possibilité de visiter les structures sur demande ou lors de portes ouvertes.

7

### *Développer des activités éducatives de qualité*

- La synthèse des intérêts de chacun ainsi que la mobilisation des acteurs locaux permettent la mise en place de projets de qualité avec des thèmes variés.

8

### *Développer le lien avec le monde du travail, les entreprises du territoire*

- Des rencontres sont mises en place à travers les différents prestataires : musiciens, dessinateurs, comédiens, sportifs...

9

### *Veiller aux règles de vie du collectif, des activités et du lieu des activités*

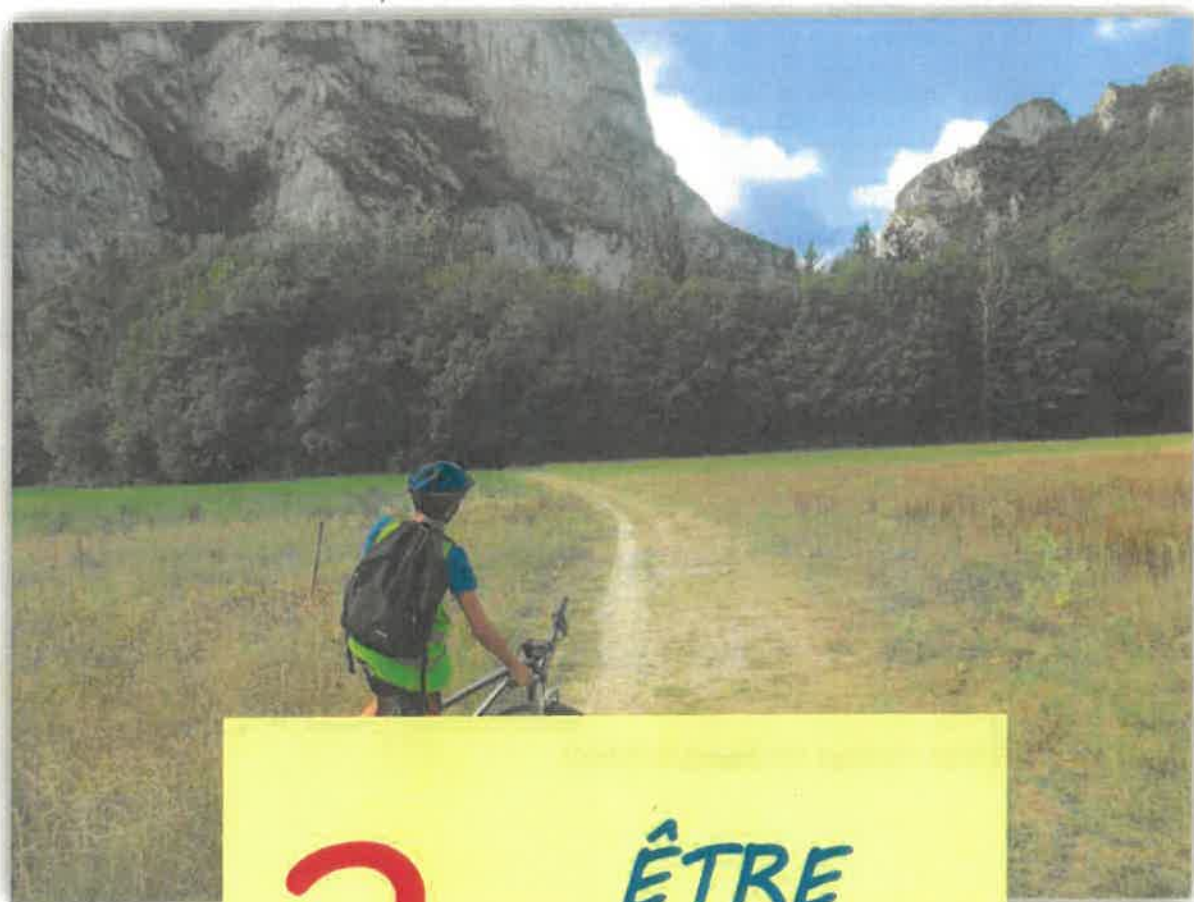
- Veiller à l'application des règlements se fait quotidiennement par des temps de paroles, des affichages... Les enfants eux-mêmes se retransmettent les règles.

10

### *Développer l'écoute réciproque*

- Développer des situations de vie quotidienne respectueuses.
- Donner son avis, exprimer une opinion, laisser place aux débats thématiques.





2

ÊTRE  
ACTEUR

7

*Associer l'enfant aux choix des activités et permettre à l'enfant d'avoir des micro-investissements*

*Développer la co-animation avec les enfants*

*Créer un espace d'autonomie pour l'enfant*

- Certains espaces sont en accès libres pour les enfants : jeux, bricolages, boissons, coins lectures, espaces créatifs...
- Les enfants participent aux tâches de vie quotidienne : rangement de la salle, coup d'éponge...
- Un système de « malle à jouets » peut aussi être mis à disposition des enfants.
- Les adultes sont aussi là pour donner le matériel, réguler son partage, jouer avec mais aussi aider les enfants à résoudre des situations problématiques si nécessaire.

2

*Notion « ALSH émancipateur » : l'enfant est acteur*

- Les espaces sont réfléchis pour que les enfants puissent y être les plus autonome possibles. Les adultes sont référents de l'organisation et font que chacun participe aux temps de rangement et d'entraide.
- Certains espaces sont identifiés avec des étiquettes, affichages...
- Les enfants sont autonomes en ce qui concerne leurs affaires grâce à des portes manteaux à leur nom (étiquettes).
- Les sanitaires sont aussi adaptés aux âges des enfants.
- Les enfants sont « invités » sans obligation : l'enfant rentre à son rythme.

3

*Veiller au choix de l'activité par l'enfant en lien avec les parents*

- Des temps d'échange et de paroles sont identifiés durant les accueils mais aussi par mail ou téléphone.

4

*Utiliser un vocabulaire clair en direction de tous les publics : familles, enfants, équipe éducative, encadrants, partenaires...*

- Les temps d'échanges sont adaptés en fonction.



3

PROMOUVOIR LA  
QUALITE DE  
L'ENVIRONNEMENT  
NATUREL DE LA  
VALLEE DE LA DROME

1

*Mettre en valeur la richesse du territoire « Vallée de la Drôme » : faire découvrir l'environnement local ;*

*Proposer des activités centrées sur l'écologie et la pleine nature ;*

*Rentrer dans une démarche de développement durable : éducation à l'environnement et au développement durable ;*

*Développer les activités collaboratives*

- Les enfants peuvent rencontrer et découvrir des intervenants, des structures et des produits locaux.
- De nombreux projets autour de la nature, du jardinage et de l'environnement sont proposés ; avec notamment la plantation d'arbres lié au projet « rejoignez-nous sous les arbres ».
- Des journées thématiques sont proposées, autour du printemps par exemple, avec la plantation de graines.
- Le tri et le recyclage des déchets sont bien présents.

2

*Tendre vers une alimentation saine et mettre en place des activités de sensibilisation \**

- Un travail est en cours avec le prestataire des repas Elixor concernant l'amélioration sur ce qui peut être proposés aux enfants. Lien avec ce qui est demandé en restauration scolaire et le respect de la loi EGALIM.
- Des activités « cuisine » sont proposés aux enfants, toujours dans cette idée de sensibilisation à une alimentation saine, notamment autour des goûters.

3

*Mettre en place des thématiques communes sur l'ensemble des services et établissements*

- Des journées ou semaine à thème peuvent être proposées : carnaval, printemps, etc.



# 4

## UNE COMMUNAUTE EDUCATIVE CENTREE SUR LA PLACE DE L'ENFANT

- 1 *Instaurer une complémentarité et une cohérence éducative des différents temps de l'enfant \**
  - Il est nécessaire de travailler ensemble, faire du lien que ce soit entre les équipes mais aussi entre les différentes structures / établissements.
  
- 2 *Instaurer plus de liens avec les familles*
  - Mise en place de comité d'usagers, de goûters parents-enfants.
  - Echanges avec les parents par la publication de photos et d'un journal.
  - Demandes aux familles de s'impliquer dans les activités : en ramenant du matériel de récupération par exemple...
  
- 3 *Instaurer plus de liens avec les écoles \**
  - Créer des passerelles avec les projets d'écoles, plus de rencontres avec l'équipe enseignante...
  
- 4 *Instaurer plus de liens avec les acteurs locaux : associations culturelles, sportives...*
  - Une majorité des activités proposées sont faites par des intervenants et acteurs locaux : théâtre, littérature de jeunesse, musique, sport, faune, yoga, ect.
  
- 5 *Instaurer plus de liens entre les professionnels de l'animation et les autres acteurs du territoire \**
  - Échange de savoirs, savoirs faire et savoir être en interne et formations avec tierces personnes.
  
- 6 *Accompagner les adultes et les intervenants avec des formations spécifiques, notamment sur le travail de la posture à avoir \**
  - Programmation d'une journée de cohésion inter-structure entre animateurs.
  
- 7 *Instaurer une passerelle entre le périscolaire et l'extrascolaire*
  - Lien facilité car même gestionnaire sur les sites de Crest et Aouste sur Sye.
  - Une continuité est possible grâce aux animateurs, familles et enfants présents sur ces deux temps.



5

*AGIR POUR RENFORCER  
L'EGALITE DES  
CHANCES*

- 1 *Adapter la modulation de tarifs pour rendre le service accessible à tous*
- Adhésion de toutes les familles, multiplier le nombre de tranches en fonction du quotient familial.

- 2 *Garantir et développer une diversité d'offre d'activité*
- En proposant des activités sportives, culturelles, de découverte...

- 3 *Faire de la mixité sociale et culturelle une richesse pour tous*
- Travailler sur l'acceptation des différences et sortir des préjugés.
  - Permettre la rencontre des cultures.

- 4 *Favoriser l'inclusion positive du public en situation de handicap*
- L'accueil doit être bénéfique à l'enfant.
  - Formation des animateurs sur la connaissance des handicaps (un animateur n'est pas un éducateur).
  - Gestion de l'accueil (temps d'adaptation, période test).
  - La prise en compte des différents modes d'expression (gestuel, verbal...).
  - La valorisation de ce que sait être/faire l'enfant : la stimulation et non la correction.
  - Informer les familles sur les différents handicaps.
  - L'aménagement, agencement des locaux.

- 5 *Favoriser la diversité des modes d'expression*
- Permettre à l'enfant d'utiliser différents supports pour s'exprimer (écriture, mimes, théâtre, slam, musique...).

- 6 *Renforcer la communication vers tous*
- Aller vers
  - Travailler sur la manière de communiquer à tous les publics (quels supports pour quels publics ?)



## LE COMITE DE PILOTAGE DU PEDT DE LA CCCPS

Le comité de pilotage du PEDT de la CCCPS est garant de l'application du PEDT, de son évaluation ainsi que de ses adaptations et évolutions.

Il a été instauré afin de conduire la démarche PEDT et de fixer les grandes valeurs et priorités d'actions à l'échelle de l'intercommunalité en lien avec les partenaires qui contribuent à la politique éducative du Territoire.

Le comité de pilotage du PEDT s'adresse à l'ensemble des acteurs éducatifs locaux de la CCCPS et se compose actuellement :

- de la CCCPS ;
- de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de l'académie de Grenoble ;
- du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES 26) ;
- de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme (CAF) ;
- de la MJC Centre Social Nini Chaize ;
- du SIVU « Les enfants du Solaire » ;
- du CCAS Crest'Actif ;
- des délégués des parents d'élèves d'écoles ;
- des directeurs des accueils de loisirs du Territoire.
- Des associations partenaires (.....)

L'animation : le comité est co-piloté par la coordinatrice enfance jeunesse, famille et éventuellement la directrice du pôle développement social de la CCCPS.

## LES CRITERES D'EVALUATION DU PEDT

Valeurs	Objectifs / actions	Critères d'évaluation	
		Quantitatif	Qualitatifs
LE VIVRE ENSEMBLE	Mettre en place une coopération et une communication bienveillante adulte(s)/enfant(s), entre les adultes, et entre les enfants	Nombre de conflits « latents »	Qualité des échanges Diversité d'outils de Communication Non Violente (CNV) mise en place
	Travailler sur l'inclusion des enfants présentant des particularités/spécificités en valorisant les talents de chaque enfant dans le collectif ;	Nombre d'enfants accueillis et formation des équipes	Thème des formations des équipes
	Accueillir tous les publics, notamment les enfants en situation de handicap ;	Nombre d'enfants « en situation de handicap » accueillis	
	Appréhender la question du genre ;	Nombre de supports pédagogiques utilisés sur l'égalité homme-femmes	Utilisation de jeux-jouets sans distinction de genre (bleu et rose)
	Développer les liens intergénérationnels ;	Nombre de rencontres ou d'évènements Nombre de partenariats avec des structures « jeunesse » « séniors »	Diversité des partenariats
	Créer des espaces et des temps de communication avec les familles, les enfants ;	Nombre de rencontres ou d'évènement  Nombre de parents présents lors des rencontres	Diversité des outils pédagogiques favorisant l'expression des enfants et des familles
	Développer des activités éducatives de qualité ;	Nombre d'actions	
	Développer le lien avec le monde du travail, les entreprises du territoire ;	Nombre de contacts avec les entreprises Fréquence des interventions des professionnels	
	Veiller aux règles de vie du collectif, des activités et du lieu des activités ; Développer l'écoute réciproque		Faire appliquer les règlements intérieurs de chaque structure.  Qualité de l'écoute Éviter de parler en même temps qu'un autre Ne pas monopoliser la parole Evaluer la qualité de la vie de groupe
ETRE ACTEUR	Associer l'enfant aux choix des activités et permettre à l'enfant d'avoir des micro-investissements ;  Développer la co-animation avec les enfants ;  Créer un espace d'autonomie pour l'enfant ;	Nombre de temps « c'est moi qui choisi »  Nombre de demi-journées « libres »	Diversité des espaces permettant l'autonomie de l'enfant  Restitution de projets  Posture des adultes-référent favorisant l'autonomie
	Notion « ALSH émancipateur » : l'enfant est acteur ;		Diversité des espaces permettant l'autonomie de l'enfant  Posture des adultes-référents favorisant l'autonomie
	Veiller au choix de l'activité par l'enfant en lien avec les parents ;	Nombre de sollicitations auprès des parents	Echanges avec les enfants et les familles
	Utiliser un vocabulaire clair en direction de tous les publics : familles, enfants, équipe éducative, encadrants, partenaires...	Nombre de contacts avec les parents pour l'incompréhension	
PROMOUVOIR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL DE LA VALLEE DE LA DE LA DROME	Mettre en valeur la richesse du territoire « Vallée de la Drôme » : faire découvrir l'environnement local ; Proposer des activités centrées sur l'écologie et la pleine nature ; Rentrer dans une démarche de développement durable : éducation à l'environnement et au développement durable ; Développer les activités collaboratives ;	Nombre de thématiques et actions ciblées sur la richesse du territoire et de l'écologie	Diversité des activités : thème, lieu géographique, support pédagogique.
	Tendre vers une alimentation saine et mettre en places des activités de sensibilisation ;	Nombre d'ateliers cuisine	Liens avec le fournisseur des repas.
	Mettre en place des thématiques communes sur les différents temps et lieux ; Instaurer une complémentarité et une cohérence éducative des différents temps de l'enfant ;	Nombre de thématiques communes Nombre de réunions	

UNE COMMUNAUTE EDUCATIVE CENTREE SUR LA PLACE DE L'ENFANT	Instaurer plus de liens avec les familles : comité d'usagers (co-rédaction du projet pédagogique et informations aux parents), goûters parents-enfants, associations représentatives des parents d'élèves, vulgariser la communication avec les parents, découverte des métiers des parents ...	Nombre et taux de parents présents	Nature des échanges avec les familles Implication des parents dans les actions mise en place
	Instaurer plus de liens avec les écoles : créer des passerelles avec les projets d'écoles, plus de rencontres avec l'équipe enseignante...	Nombre de réunions et d'actions communes	
	Instaurer plus de liens avec les acteurs locaux : associations culturelles, sportives....	Nombre d'acteurs locaux sollicités et combien de fois Nombre d'actions réalisées avec les acteurs	
	Instaurer plus de liens entre les professionnels de l'animation et les autres acteurs du territoire : échange de savoirs, savoirs faire et savoir être en interne et formations avec tierces personnes ;	Nombre de rencontres et/ou de sollicitations	
	Accompagner les adultes et les intervenants avec des formations spécifiques, notamment sur le travail de la posture à avoir ;	Nombre de formations Nombre de personnes ayant suivies des formations	Mixité des rencontres, compétences des tierces personnes
	Instaurer une passerelle entre le périscolaire et l'extrascolaire.	Nombre de rencontres	Evolution des pratiques Mettre des outils de transmission adaptés
AGIR POUR RENFORCER L'EGALITE DES CHANCES	Adapter la modulation de tarifs pour rendre le service accessible à tous	+ de 3 tarifications différentes proposées aux familles	
	Garantir et développer une diversité d'offre d'activités	Nombre d'activités différentes proposées dans la période de vacances	Diversité des activités : thème, lieu géographique, sportive, éveil, culturelle...
	Faire de la mixité sociale et culturelle une richesse pour tous		
	Favoriser l'inclusion positive du public en situation de handicap	Nombre de situations de handicap différent accueilli	
	Favoriser la diversité des modes d'expression	Nombre d'activités permettant d'utiliser diverses modes d'expression	Faciliter à se faire comprendre dans un mode d'expression peu habituel pour l'enfant Retour des enfants sur l'activité
	Renforcer la communication vers tous	Nombre d'activité d'expression Nombre de temps d'échange formalisés dans la journée	Ritualiser des bilans de fin de journée Favoriser les temps d'échange

## LES REFERENTS DU PEDT

Réfèrent élu	
Nom et prénom	BENOIT Denis
Fonction	Président de la CCCPS
Adresse postale	15, chemin des senteurs – 26400 AOUSTE SUR SYE
Téléphone	04.75.40.03.89
Adresse électronique	<a href="mailto:dbenoit@cccps.fr">dbenoit@cccps.fr</a>

Réfèrent Technicien	
Nom et prénom	FAURE Caroline ou SOLEILLANT Arnaud (remplacement jusqu'en janvier 2022)
Fonction	Coordinatrice Enfance, Jeunesse et Famille
Adresse postale	15, chemin des senteurs – 26400 AOUSTE SUR SYE
Téléphone	04.75.40.03.89 ou 06.21.39.76.40
Adresse électronique	<a href="mailto:cfaure@cccps.fr">cfaure@cccps.fr</a> – <a href="mailto:asoleillant@cccps.fr">asoleillant@cccps.fr</a>

## LES PARTENAIRES

**Les différents acteurs locaux du territoire :** les équipes d'animation des différents services, les équipes enseignantes, les associations, les associations de parents d'élèves, les services intercommunaux et communaux (sports, tourisme, culture...), les institutions locales et départementales (bibliothèque, médiathèque...).

**Les partenaires institutionnels :** la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de l'académie de Grenoble ; La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Drôme (DDCS) ; la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme (CAF).

**Les familles :** parents et enfants.

## SIGNATURE ET LABELLISATION

- Le Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 approuve le renouvellement du PEDT de la CCCPS et l'inscription dans la démarche qualité « plan mercredi » joint en Annexe II et donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.
- Elaboré par le comité de pilotage PEDT.
- Approuvé par le Comité de pilotage PEDT du 22 Juin 2021.
- Approuvé par le Groupe d'Appui Départemental (composé du SDJES 26, du DSDEN 26 et de la CAF).

*Cachet et signature du Président de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme*

Mr Denis BENOIT,  
Président CCCPS.  
Le ..31..1...12.../...2021.





## **Annexe I :**

### **Les communes et les établissements du Territoire avec leurs rythmes scolaires**

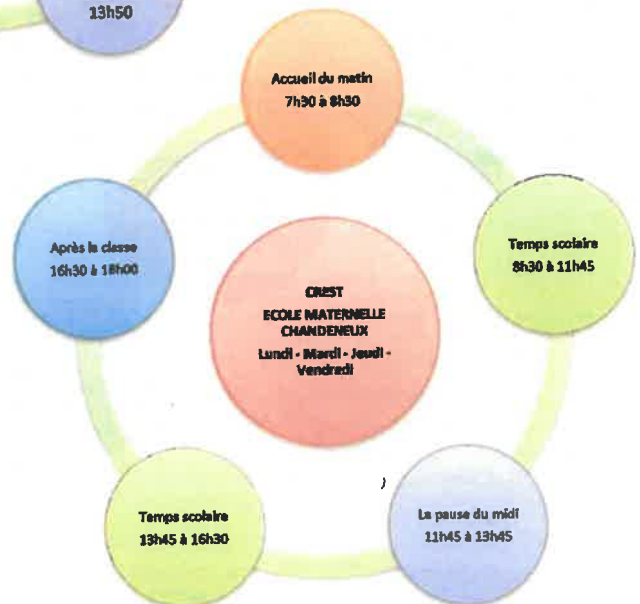
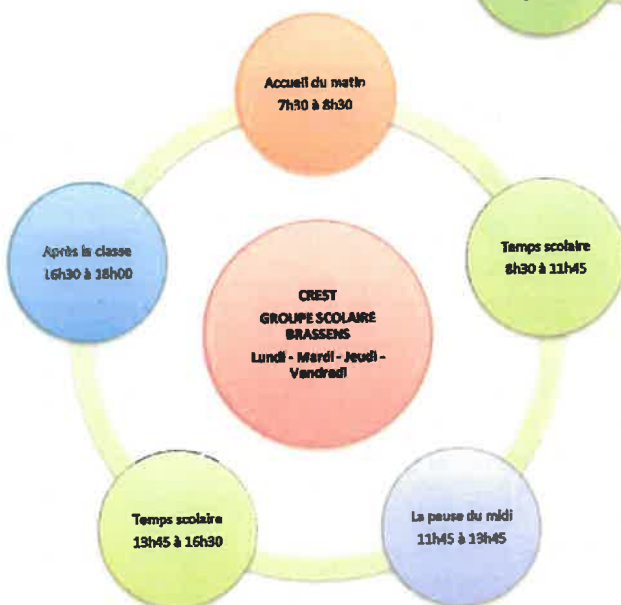
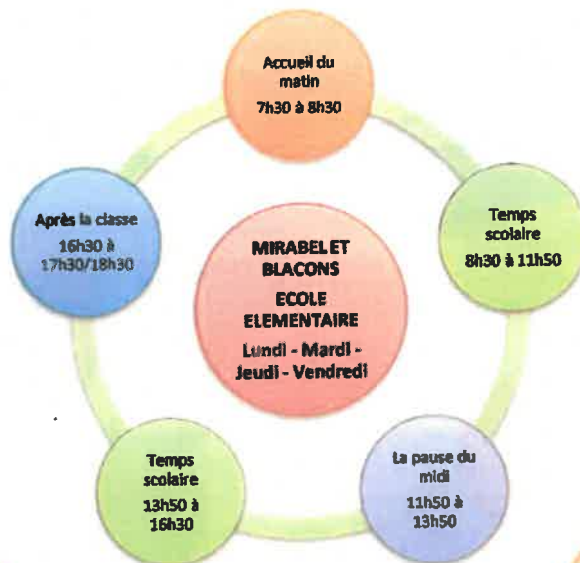
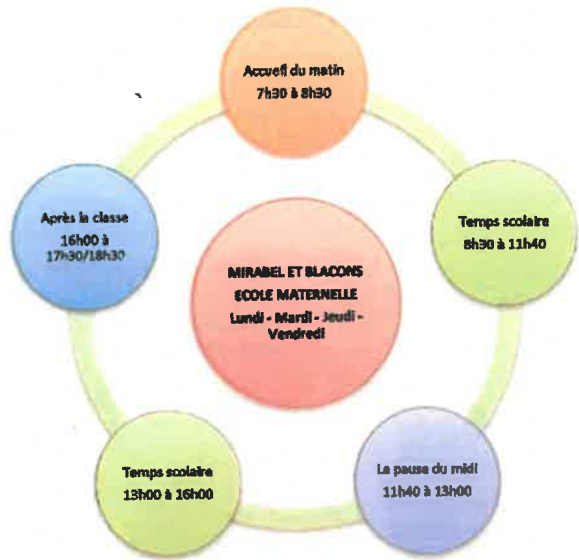
#### **I) Les communes du Territoire et leurs établissements scolaires**

- ↳ Aouste-Sur-Sye : Ecole maternelle et élémentaire,
- ↳ Aubenasson : commune sans école,
- ↳ Aurel : Ecole maternelle et élémentaire,
- ↳ Chastel-Arnaud : commune sans école,
- ↳ Crest : Ecole maternelle Chandeneux - Ecole élémentaire Charles Royannez - Ecoles maternelle et élémentaire Anne Pierjean - Groupe scolaire Brassens
- ↳ Espenel – commune sans école
- ↳ La Chaudière – commune sans école,
- ↳ Mirabel et Blacons – Ecole maternelle et élémentaire
- ↳ Piégros la Clastre – Ecole élémentaire
- ↳ Rimon et Savel – commune sans école,
- ↳ Saillans – Ecole maternelle et élémentaire
- ↳ Saint Benoit en Diois – commune sans école,
- ↳ Saint Sauveur en Diois – commune sans école,
- ↳ Vercheny – Ecole maternelle et élémentaire
- ↳ Véronne – commune sans école.

## II) Les rythmes scolaires sur le Territoire

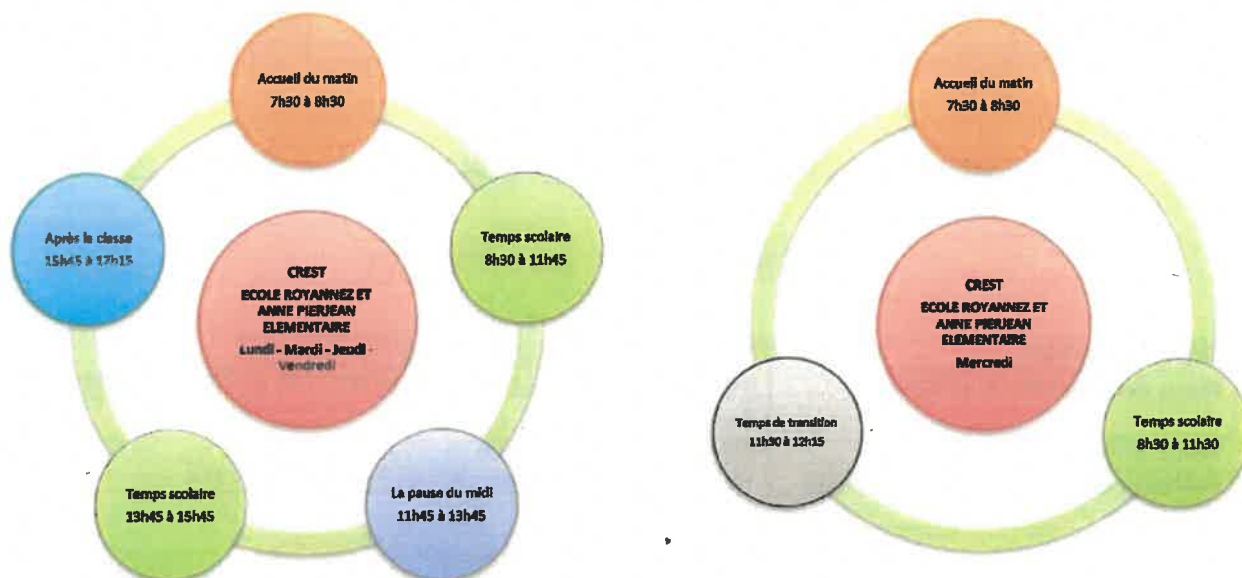
### a) Rythmes scolaires sur 4 jours



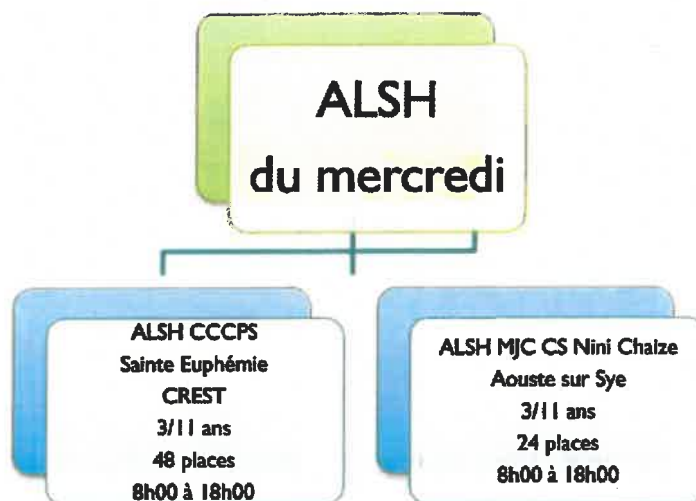




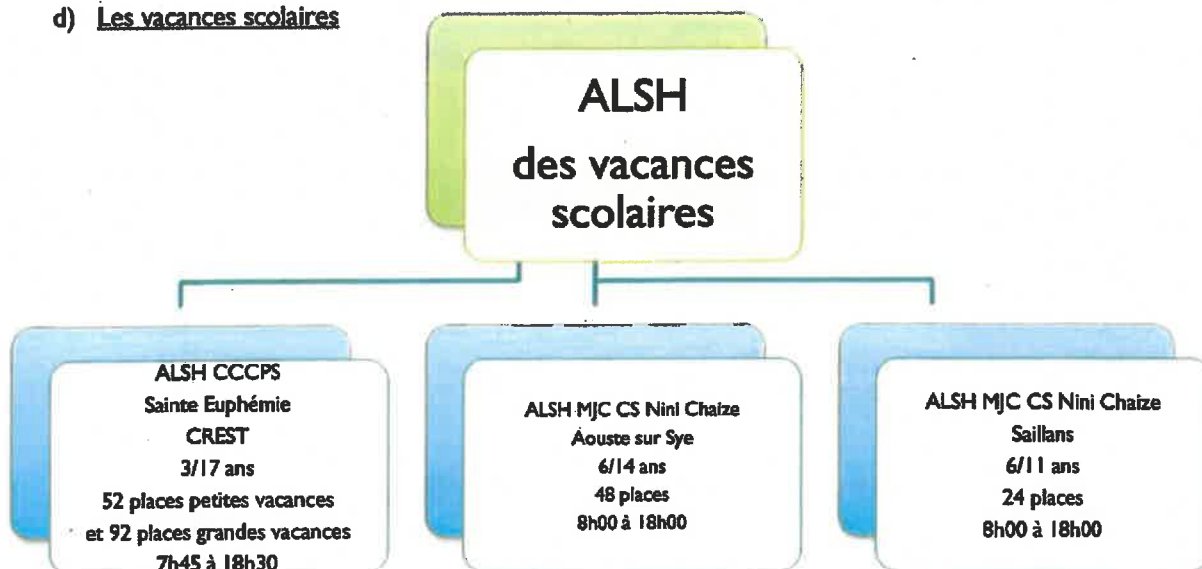
b) Rythmes scolaires sur 4,5 jours



c) Les mercredis



d) Les vacances scolaires



## ANNEXE 2

# PLAN MERCREDI

## 2021/2024

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme

### LE PORTEUR DU PROJET

<b>Durée du projet</b>	3 ans – du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 au 31 Août 2024
<b>Nom du porteur du projet</b>	Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme
<b>Nom et fonction</b>	BENOIT Denis, Président
<b>Adresse du responsable du projet</b>	15, chemin des senteurs – 26400 AOUSTE SUR SYE

### Le territoire et les écoles concernés

↳ Voir Annexe I

### Noms des différentes communes concernées par le projet

↳ Voir Annexe I

### LE PILOTAGE ET LA COORDINATION

#### Le pilotage du projet

Le comité de pilotage du PEdT de la CCCPS est garant de l'application du PEdT, de son évaluation ainsi que de ses adaptations et évolutions.

Il a été instauré afin de conduire la démarche PEdT et de fixer les grandes valeurs et priorités d'actions à l'échelle de l'intercommunalité en lien avec les partenaires qui contribuent à la politique éducative du territoire.

Ce Comité de Pilotage s'adresse à l'ensemble des acteurs éducatifs locaux du territoire de la CCCPS et se compose actuellement :

- de la CCCPS ;
- de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de l'académie de Grenoble ;
- du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES 26) ;
- de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme (CAF) ;
- de la MJC Centre Social Nini Chaize ;
- du SIVU « Les enfants du Solaire » ;
- du CCAS Crest'Actif ;
- des délégués des parents d'élèves d'écoles ;
- des directeurs des accueils de loisirs du Territoire.
- Des associations partenaires (...)

L'animation : le comité est co-piloté par la coordinatrice enfance jeunesse et famille.

## Les autres instances

- ↻ La commission petite enfance, enfance et jeunesse et le conseil communautaire de la CCCPS : valident la démarche PEdT et les propositions du comité de pilotage.
- ↻ Les conseils d'écoles et les réunions d'équipes d'animation : présentent le PEdT et le Plan mercredi.

## LES REFERENTS DU PEDT

### Réfèrent élu

Nom et prénom	BENOIT Denis
Fonction	Président de la CCCPS
Adresse postale	15, chemin des senteurs – 26400 AOUSTE SUR SYE
Téléphone	04.75.40.03.89
Adresse électronique	<a href="mailto:dbenoit@cccps.fr">dbenoit@cccps.fr</a>

### Refèrent Technicien

Nom et prénom	FAURE Caroline ou SOLEILLANT Arnaud (remplacement jusqu'en janvier 2022)
Fonction	Coordinatrice/teur Enfance, Jeunesse et Famille
Adresse postale	15, chemin des senteurs – 26400 AOUSTE SUR SYE
Téléphone	04.75.40.03.89 ou 06.21.39.76.40
Adresse électronique	<a href="mailto:cfaure@cccps.fr">cfaure@cccps.fr</a> – <a href="mailto:asoleillant@cccps.fr">asoleillant@cccps.fr</a>

## Les modes de gestion

### Les Accueils de loisirs sans hébergement du mercredi

ALSH Sainte Euphémie à Crest	CCCPS
ALSH à Aouste sur Sye	MJC Centre Social Nini Chaize

## LES OBJECTIFS ET LES MOYENS DU PEDT

### Les partenaires

**Les différents acteurs locaux du territoire :** les équipes d'animation des différents services, les équipes enseignantes, les associations, les associations de parents d'élèves, les services intercommunaux et communaux (sports, tourisme, culture...), les institutions locales et départementales (bibliothèque, médiathèque...).

**Les partenaires institutionnels :** la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de l'académie de Grenoble ; du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES 26); la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme (CAF).

**Les familles :** parents et enfants.

### Les valeurs du PEdT de la CCCPS

- ↻ Le vivre ensemble ;
- ↻ Être acteur ;
- ↻ Promouvoir la qualité de l'environnement naturel de la vallée de la Drôme ;
- ↻ Une communauté éducative centrée sur la place de l'enfant ;
- ↻ Agir pour renforcer l'égalité des chances

## Les objectifs éducatifs du plan mercredi

### LA COMPLEMENTARITE ET LA COHERENCE EDUCATIVES DES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT

Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

**TENDRE VERS LA CONSTRUCTION DE PROJETS COMMUNS** en programmant au moins une réunion dans l'année et par ALSH entre l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire du mercredi afin de mutualiser des projets autour d'un ou de objectifs similaires.

Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.  
Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.

**TENDRE VERS LE RENFORCEMENT DE LA COEDUCATION.** Suite à la validation des projets d'école, travailler conjointement entre les directions des ALSH et les directions des écoles afin de décliner des axes de travail communs.

Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.

Ainsi, les équipes éducatives et enseignantes se transmettront mutuellement leur projet et les présenteront lors des instances dédiées.

Harmonisation de l'utilisation des locaux entre la MJC Centre Social Nini Chaize et l'école de Aouste sur Sye. Mise à disposition par la CCCPS à la MJC Centre Social Nini Chaize (conventionnement).

Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

**RENFORCEMENT DE LA COEDUCATION EN MISANT SUR LA CONCERTATION, LE RESPECT ET LA CONFIANCE MUTUELLE.** Les différents acteurs locaux sont associés au comité de pilotage du PEdT de la CCCPS pour pouvoir assurer le suivi du projet.

### L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS (ENFANTS ET LEURS FAMILLES)

Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les ALSH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).

**ENGAGEMENT D'UNE ACTION DYNAMIQUE POUR ACCUEILLIR LES ENFANTS PORTEUR D'UN HANDICAP.** Les ALSH adaptent l'encadrement des enfants en fonction des besoins. Les équipes d'animation identifient les besoins de l'enfant et adapte sa prise en charge.

Gratuité ou tarification progressive.

**PROPOSITION D'UNE TARIFICATION MODULEE EN FONCTION DES RESSOURCES ET DE LA COMPOSITION DES FAMILLES.**

Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

**DEVELOPPER L'INFORMATION AUX FAMILLES EN MULTIPLIANT LES SUPPORTS DE COMMUNICATION.** Développer la mise en place de réunions d'information, les sites internet, le portail famille de la CCCPS, plaquettes, flyers, affiches et presse locale...

### MISE EN VALEUR DE LA RICHESSE DES TERRITOIRES

Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel notamment par l'organisation de sorties.

**PRESERVER ET DECOUVRIR LES RICHESSES DE LA VALLEE DE LA DROME**  
Organiser des actions culturelles communes entre les ALSH et faire découvrir le territoire en organisant des sorties.

Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).

**SENSIBILISER LES ENFANTS AU MONDE QUI LES ENTOURE.**  
Organiser des actions diversifiées en sollicitant des intervenants extérieurs qualifiés sur des compétences spécifiques, en promouvant le partenariat local.

Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).

**RENFORCER LES ECHANGES AVEC LES PARENTS.**  
Développer des moments conviviaux avec les parents. Proposer aux parents d'intervenir sur la base du volontariat sur les actions ou activités spécifiques en lien avec une compétence particulière, découverte d'un métier, etc...

Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

**DEVELOPPER UN RESEAU DANS L'ORGANISATION D'ACTIONS SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES.**

## LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES EDUCATIVES DE QUALITE

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.

**PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT DANS UN ENVIRONNEMENT BIENVEILLANT ASSURANT UNE SECURITE PHYSIQUE, AFFECTIVE ET MORALE POUR PERMETTRE LA CONFIANCE, LA VALORISATION, LA RESPONSABILISATION ET L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS DANS LE RESPECT DE LEURS BESOINS ET CAPACITES.**

La mise en place et l'organisation des différentes activités doivent permettre la réussite éducative des enfants. Les espaces proposés en ALSH sont adaptés aux besoins des enfants.

Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.

**PERMETTRE LA VISION TRANSVERSALE DE L'ENFANT.**

Les différents acteurs doivent pouvoir se transmettre les informations nécessaires entre les temps de prise en charge des enfants pour permettre d'identifier leur besoin.

**FAVORISER LA COHERENCE EDUCATIVE ET LA COHESION D'EQUIPE.**

Les différents professionnels s'impliquent dans une dynamique de réseau en organisant en outre des réunions de travail afin de définir des axes éducatifs autour d'objectifs communs.

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.

**ADAPTER LES ACTIVITES, SERVICES ET ACTIONS EN FONCTION DES BESOINS DE L'ENFANT.**

Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

**SENSIBILISER LES ENFANTS AU MONDE QUI LES ENTOURE.**

Organiser des actions diversifiées en sollicitant des intervenants extérieurs qualifiés sur des compétences spécifiques en promouvant le partenariat local.

## Les locaux et les installations utilisés

Pour les différents accueils de loisirs sans hébergements existants sur le territoire, différents locaux peuvent être utilisés : les locaux propres aux accueils sur Crest et Aouste sur Sye, les locaux mutualisés avec les écoles (notamment sur Aouste sur Sye), les équipements culturels et sportifs (médiathèque et bibliothèque, gymnase...). Les services veilleront à une utilisation des locaux et du matériel pédagogique partagé dans le respect d'un fonctionnement concerté et/ou conventionné.

## Les modalités de suivi et d'évaluation du projet

Chaque accueil de loisirs procède à l'évaluation de ses actions (et des actions pouvant être communes) dans le cadre de son bilan annuel.

Ces bilans seront transmis au comité de pilotage PEdT qui effectuera une évaluation du plan mercredi au regard des critères d'évaluation du PEdT de la CCCPS. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront déterminés, comme déclinés dans le PEdT, en fonctions des objectifs éducatifs visés.

# L'ORGANISATION

## Le temps périscolaire du mercredi

Les Accueils de loisirs sans hébergement du mercredi			
ALSH Sainte Euphémie à Crest	CCCPS	8h00 à 18h00	20 places pour les 3/5 ans 28 places pour les 6/11 ans
ALSH à Aouste sur Sye	MJC Centre Social Nini Chaize	8h00 à 18h00	10 places pour les 3/6 ans 14 places pour les 6/11 ans

## Les modalités d'organisation

Suite à la modification des rythmes scolaires dans les établissements de la CCCPS, les enfants scolarisés n'ont plus d'heures de classes sur la journée du mercredi – excepté deux écoles sur la commune de Crest.

La CCCPS ainsi que la MJC CS Nini Chaize prennent en charge le mercredi en proposant des accueils de 8h à 18h pour les enfants de 3 à 11 ans sur les communes de Crest, Aouste sur Sye et Saillans (avec possibilité d'inscrire son enfant en journée ou demi-journée).

Pour rappel : la CCCPS a pour compétence le périscolaire du mercredi et l'extrascolaire.

Type d'accueil	ALSH déclarés
Le mercredi	ALSH ouvert moins de 5 heures consécutives : <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans</li><li>- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans</li></ul> ALSH ouvert plus de 5 heures consécutives, le mercredi « à la journée » : <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans</li><li>- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans</li></ul>
Les points réglementaires applicables avec la signature du PEdT : <ul style="list-style-type: none"><li>- Possibilité d'appliquer les taux d'encadrement assouplis</li><li>- Possibilité de compter les intervenants ponctuels dans le taux d'encadrement de l'accueil de loisirs périscolaire.</li></ul>	

## La participation financière modulée selon les ressources et la composition de la famille

### Tarification des mercredis

ALSH à Crest		Quotient familial		
		0 à 550	551 à 850	+850
Journée	1 <sup>er</sup> enfant	15,50 €	16,50 €	17,50 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	14,50 €	15,50 €	16,50 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	13,50 €	14,50 €	15,50 €
½ journée avec repas*	1 <sup>er</sup> enfant	12 €	12,50 €	13 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	11,50 €	12 €	12,50 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	11 €	11,50 €	12 €
½ journée sans repas	1 <sup>er</sup> enfant	8,50 €	9 €	9,50 €
	2 <sup>ème</sup> enfant	8 €	8,50 €	9 €
	3 <sup>ème</sup> enfant	7,50 €	8 €	8,50 €

\*Repas fourni en liaison chaude par ELJOR

\*Repas du midi fourni par les parents

ALSH à Aouste sur Sye		Quotient familial				
		0 à 300	301 à 500	501 à 770	771 à 999	+1000
Journée		9 €	11 €	13 €	14,50 €	15 €
½ journée avec repas*		6 €	7 €	9 €	9,50 €	10 €
½ journée sans repas		2 €	3 €	5 €	5,50 €	6 €

## LES ACTIVITES

### Les activités proposées aux enfants le mercredi

Les ALSH périscolaires représentent un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. La CCCPS et la MJC Centre Social Nini Chaize souhaitent faire de ce temps d'accueil un lieu de partage, de socialisation et de découverte.

La volonté est de mettre en place un certain nombre d'actions en assurant une cohérence d'intervention avec les différents acteurs du territoire (associatifs et éducatifs). Ainsi, les projets pédagogiques sont élaborés chaque année par les équipes éducatives des accueils de loisirs.

Cette démarche pédagogique résidera notamment dans la faculté des acteurs à travailler ensemble bien que leur lieu, leur temps et leur champ d'intervention différent afin que l'enfant soit pris en compte dans une globalité éducative.

Aussi, la volonté est « d'aller vers » les parents, et sur le principe du volontariat pour animer des ateliers en fonction d'une aptitude particulière ou présentation du métier (ouverture avec les entreprises / monde du travail).

### Tendre vers des activités périscolaires en lien avec les projets d'école

Après la validation des projets d'école par l'Inspection Académique, la volonté est d'aller vers un travail conjoint entre les directions des ALSH et les directions des écoles qui permettra de décliner des axes de travail communs.

### La participation aux activités basée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

Les ALSH sont attentifs à l'adaptation des temps d'accueil aux besoins des enfants. Les activités sont construites à partir des aspirations et des attentes de l'enfant.

L'enfant doit pouvoir proposer ou choisir l'activité qui lui correspond.

## L'articulation du plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants

*Le contrat enfance et jeunesse de la CCCPS 2019-2022, puis Convention territoriale globale après 2022*

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'aux 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par
  - o Une localisation géographique homogène des différents équipements et des actions inscrits au sein du CEJ ;
  - o La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
  - o La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre à l'évaluation des actions ;
  - o Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants et aux familles aux revenus modestes.
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.